



Carte de localisation  
Aire de pique-nique Old Chelsea  
Zone d'étude

Sans échelle  
20 mars 2013

Limite de la zone d'étude

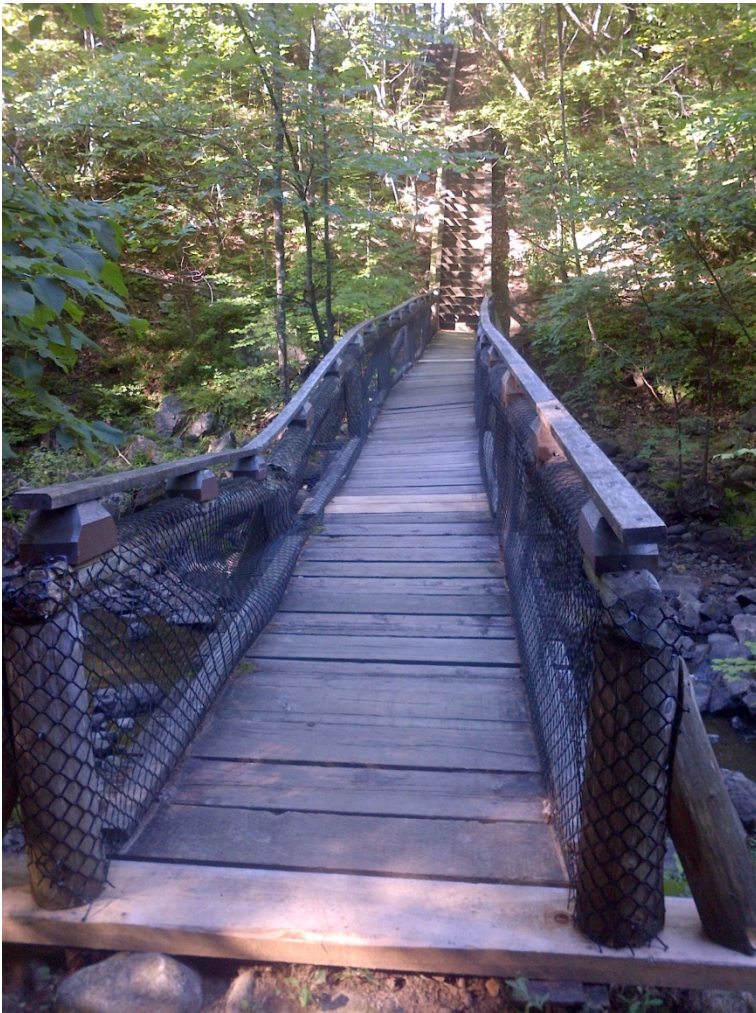




30 Oct 2013

Old Chelsea Picnic Area (Kingsmere) Bridge condition – For Dis-assembly Contract

Photos from 12 August 2013 by L. Yarema/M. Corriveau, NCC REMDC



Figs 1 and 2 (facing W. then N.) shows handrail failure and deck warping





Figs 3 and 4 (facing W. then N.) show failure of centre pier

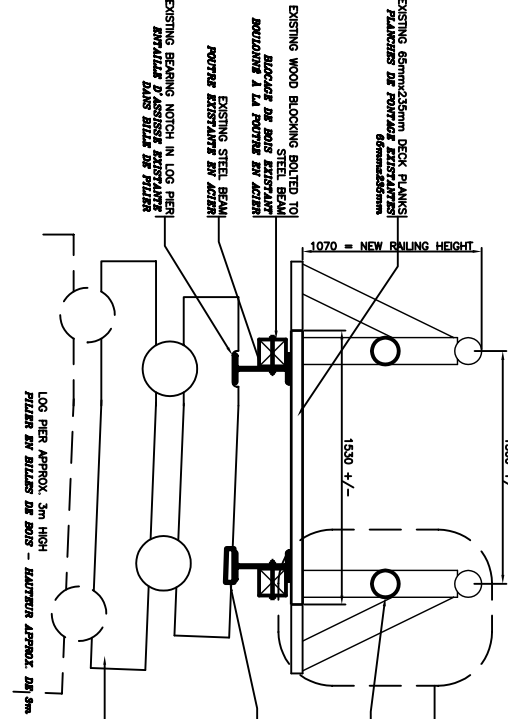
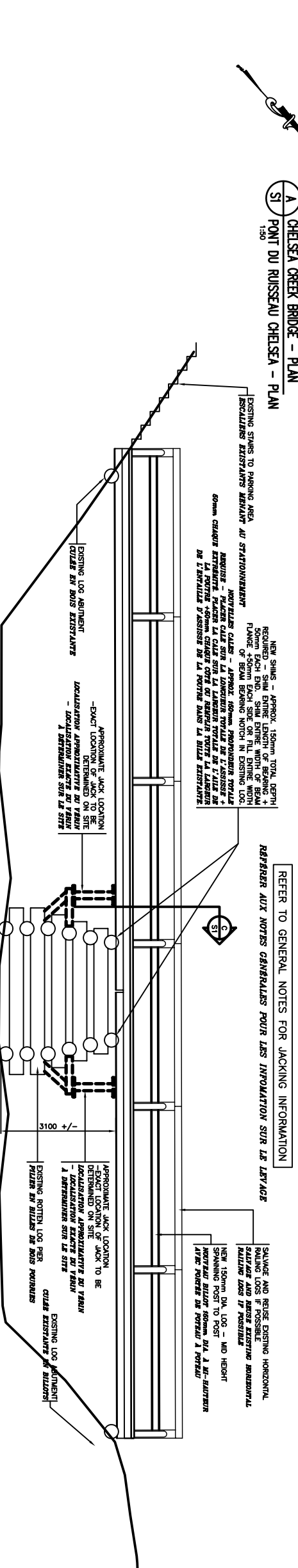
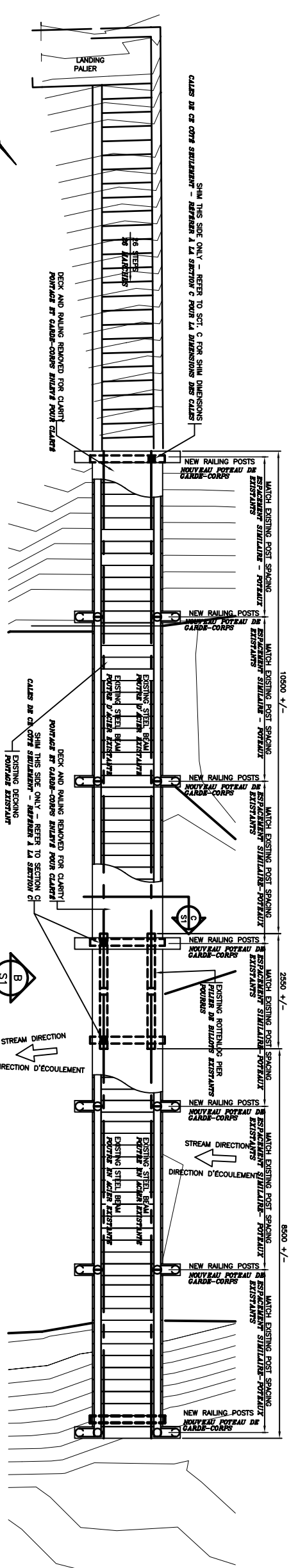




Figs 5 and 6 (Facing NW. then E.) show condition of W and E abutments respectively)



Project	GATINEAU PARK - CHELSEA CREEK PEDESTRIAN BRIDGE REHABILITATION
Client	NATIONAL CAPITAL COMMISSION
Contract	CONTRACT NO. 2004-01-001
Drawn by	S. GAUCHER
Checked by	S. GAUCHER
Date	JUNE 2004
Scale	AS NOTED
Project No.	RD2390-28
Sheet No.	S1



**GENERAL NOTES**

1. ALL CONSTRUCTION WORK SHALL BE IN ACCORDANCE WITH THE NATIONAL BUILDING CODE OF CANADA (1995).
2. THE CONTRACTOR WILL VISIT THE SITE BEFORE SUBMITTING HIS TENDER TO ENSURE THAT THEY FULLY UNDERSTAND THE EXTENT OF THE WORK, INCLUDING THE LOCATION OF ALL EXISTING UTILITIES AND OBSTACLES.
3. THE CONTRACTOR SHALL BE RESPONSIBLE FOR OBTAINING ALL NECESSARY PERMITS AND APPROVALS FROM THE APPROPRIATE AGENCIES.
4. THE CONTRACTOR IS TO TAKE ALL NECESSARY PRECAUTIONS TO PROTECT EXISTING UTILITIES AND OBSTACLES. IT IS ALSO THE CONTRACTOR'S RESPONSIBILITY TO ENSURE THAT NO DAMAGES ARE CAUSED TO EXISTING UTILITIES OR OBSTACLES.
5. THE JACKING METHOD IS TO BE APPROVED BY THE ENGINEER. THE EXISTING LOG PIERS IS TO BE USED AS A BASE FOR JACKING NEAR THE MIDSPAN OF THE BRIDGE. DUE TO THE NATURE OF THE WORK, THE FEASIBILITY OF SUPPORTING JACKS ON THE PIER AND UNDER THE NOC IF JACKS CANNOT BE USED SHOULD BE DETERMINED BY THE CONTRACTOR. JACKS CANNOT BE FOUND IN THE WATER OR ON THE BEDROCK NEAR THE BASE OF THE LOG PIER.
6. IF SUGGESTED JACKING METHOD IN NOTE 5 IS NOT POSSIBLE, CONTRACTOR SHALL PROVIDE A FORCE IN THE FORM OF TENDERS FOR SHIMMING AT TOP OF THE STEEL BEAMS AND THE UNDERSIDE OF EXISTING WOOD DECK. THE NOC WILL PAY FOR THE COST OF THE SHIMMING AND THE CONTRACTOR MUST COMPLY TO CONSTRAINTS AS DESCRIBED IN NOTE 5.
7. THE FULL WIDTH OF THE EXISTING STEEL BEAM FLANGE IS TO BE SUPPORTED DURING JACKING OPERATIONS. THE BEAM SHOULD BE JACKING TO PREVENT ANY ROTATION OR SHIFTING.
8. SHIMS ARE TO BE PLYWOOD OR OTHER MATERIAL APPROVED BY ENGINEER. DURING JACKING OPERATIONS, SHIMS ARE TO BE PLACED BETWEEN THE STEEL BEAMS AND THE BEARING AREA ON THE PIER'S LOGS, WITH FULL CONTACT BETWEEN ALL SURFACES. NO GAPS BETWEEN SHIMS ARE ALLOWED.
9. SUPPLY AND INSTALL NEW DECK PLANKS TO MATCH EXISTING DECK PLANKS. FIRST CLASS SPURRALS ARE TO BE USED. SPURRAL SIZES AT EACH END - PRE-DRILL ALL HOLES.
10. CONTRACTOR MAY USE THE 'VOID CHELSEA CREEK' POND AREA, PARKING LOT FOR SITE STORAGE AND PARKING DURING CONSTRUCTION. THE CONTRACTOR SHALL BE RESPONSIBLE FOR THE PROTECTION OF THE POND AREA AND PARKING LOT. THE CONTRACTOR SHALL BE RESPONSIBLE FOR THE PROTECTION OF THE POND AREA AND PARKING LOT. THE CONTRACTOR SHALL BE RESPONSIBLE FOR THE PROTECTION OF THE POND AREA AND PARKING LOT.

**NOTES GÉNÉRALES**

1. TOUS LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DOIVENT ÊTRE EN ACCORD AVEC LE CODE NATIONAL DU BÂTIMENT (1995).
2. LE CONTRACTEUR DEVRA VISITER LE SITE AVANT DE DÉPOSER SA MARCHÉ POUR S'ASSURER QU'IL COMPREND BIEN L'ÉTENDUE DES TRAVAUX, Y COMPRIS L'EMPLACEMENT DE TOUTES LES UTILITÉS EXISTANTES ET LES OBSTACLES.
3. LE CONTRACTEUR DOIT OBTENIR TOUTES LES PERMIS ET APPROUVATIONS NÉCESSAIRES DES AGENCES APPROPRIÉES.
4. LE CONTRACTEUR DOIT PRENDRE TOUTES LES PRÉCAUTIONS NÉCESSAIRES POUR PROTÉGER LES UTILITÉS EXISTANTES ET LES OBSTACLES. IL EST ÉGALEMENT DE SA RESPONSABILITÉ D'ASSURER QU'AUCUN DOMMAGE N'EST CAUSÉ À CES UTILITÉS OU OBSTACLES.
5. LA MÉTHODE DE SOULÈVEMENT DOIT ÊTRE APPROUVÉE PAR L'INGÉNIEUR. LES PILES EN BOIS EXISTANTES SONT À UTILISER EN TANT QUE BASE POUR LE SOULÈVEMENT PRÈS DE LA MI-ESPANNE DE LA PONTE. EN RAISON DE LA NATURE DES TRAVAUX, IL FAUT DÉTERMINER LA FÉASIBILITÉ D'UTILISER DES TRÉTEAUX SUR LES PILES ET EN DESSOUS DE LA NOC SI LES TRÉTEAUX NE PEUVENT ÊTRE UTILISÉS. LES TRÉTEAUX NE PEUVENT ÊTRE TRUVÉS DANS L'EAU OU SUR LE FOND ROCHER PRÈS DE LA BASE DE LA PILE.
6. SI LA MÉTHODE DE SOULÈVEMENT SUGGÉRÉE EN NOTE 5 N'EST PAS POSSIBLE, LE CONTRACTEUR DOIT FOURNIR UN FORCÉ EN LA FORME DE TENDERS POUR LE SOULÈVEMENT À LA PARTIE SUPÉRIEURE DES POUTRES EN ACIER ET EN LA PARTIE INFÉRIEURE DU TABLIER EN BOIS. LE NOC PAIERA LES COÛTS DES TRÉTEAUX ET LE CONTRACTEUR DOIT ÊTRE EN CONFORMITÉ AVEC LES CONTRAINTES DÉCRIVÉES À LA NOTE 5.
7. LA PLEINE LARGEUR DE L'ÉLÉ DE LA POUTRE EN ACIER EXISTANTE DOIT ÊTRE SUPPORTÉE PENDANT LES OPÉRATIONS DE SOULÈVEMENT. LE TABLIER DOIT ÊTRE JACKÉ POUR PRÉVENIR TOUTE ROTATION OU DÉPLACEMENT.
8. LES CLÉS DOIVENT ÊTRE FAIT DE MATÉRIEL APPROUVÉ PAR L'INGÉNIEUR. PENDANT LES OPÉRATIONS DE JACKING, LES CLÉS DOIVENT ÊTRE PLACÉES ENTRE LES POUTRES EN ACIER ET LE TABLIER EN BOIS, AVEC UN CONTACT COMPLET ENTRE TOUTES LES SURFACES. IL N'Y A PAS DE GAPS ENTRE LES CLÉS.
9. LE FOURNIR ET INSTALLER LES NOUVEAUX CLÉS EN BOIS POUR CORRIGER LES CLÉS EXISTANTES. LES NOUVEAUX CLÉS SONT À FAIRE EN BOIS DE CLASSE SUPÉRIEURE. LES CLÉS À CHAQUE EXTRÉMITÉ - PRÉ-DRILLER TOUTES LES TRÉTEAUX.
10. LE CONTRACTEUR PEUT UTILISER L'EMPLACEMENT DU POND CHELSEA CREEK, LE PARC DE STATIONNEMENT ET LE TABLIER EN BOIS EN TANT QUE ZONE DE STOCKAGE ET DE PARKING PENDANT LA CONSTRUCTION. LE CONTRACTEUR DOIT ÊTRE RESPONSABLE DE LA PROTECTION DE LA ZONE DU POND CHELSEA CREEK, DU PARC DE STATIONNEMENT ET DU TABLIER EN BOIS.
11. LE CONTRACTEUR PEUT UTILISER L'EMPLACEMENT DU POND CHELSEA CREEK, LE PARC DE STATIONNEMENT ET LE TABLIER EN BOIS EN TANT QUE ZONE DE STOCKAGE ET DE PARKING PENDANT LA CONSTRUCTION. LE CONTRACTEUR DOIT ÊTRE RESPONSABLE DE LA PROTECTION DE LA ZONE DU POND CHELSEA CREEK, DU PARC DE STATIONNEMENT ET DU TABLIER EN BOIS.
12. NETTOYER LE SITE.

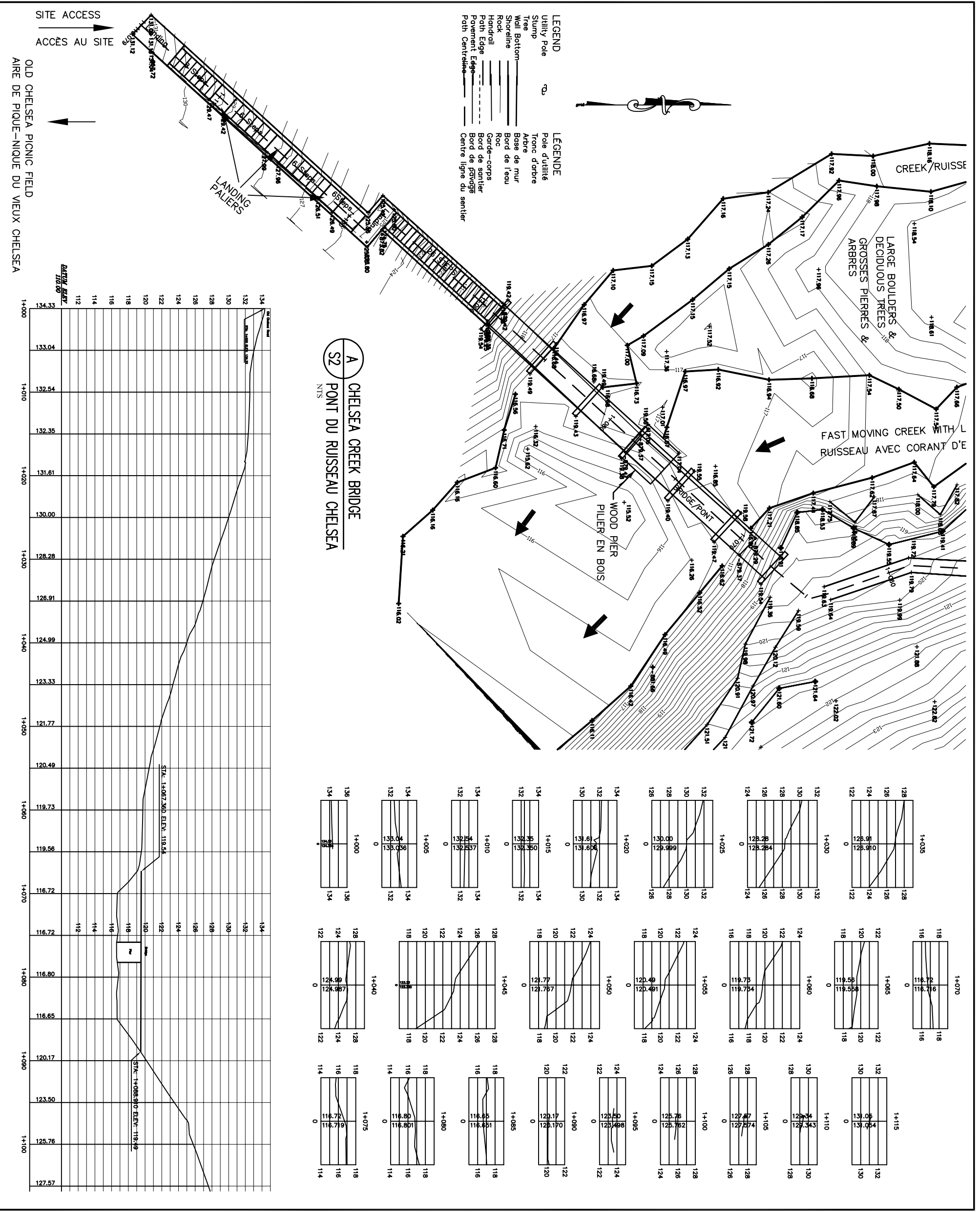
**DESCRIPTION DE L'ÉTENDUE DES TRAVAUX**

1. INSTALLER LE NOUVEAU SYSTÈME DE CLÉS-CORPS EN BOIS EN HAUTEUR DE 1,50m (5'0") AU-DESSUS DE LA NOUVEAU SYSTÈME DE CLÉS-CORPS EN ACIER EXISTANT. LES CLÉS SONT LES POUTRES EN ACIER EXISTANTES POUR STABILISER EN HAUTEUR LE NOUVEAU SYSTÈME DE CLÉS-CORPS EN BOIS.
2. INSTALLER LES CLÉS DE CONTRE-PLAQUE SOUS LES CLÉS-CORPS EN BOIS.
3. DÉMONTÉ LES POUTRES EN POSITION SUR LE TABLIER EN BOIS.
4. DÉMONTÉ LES POUTRES EN POSITION SUR LA CROIX DE BOIS.
5. INSTALLER LES CLÉS DE CONTRE-PLAQUE SOUS LES CLÉS-CORPS EN BOIS.
6. DÉMONTÉ LES POUTRES EN POSITION SUR LE TABLIER EN BOIS.
7. DÉMONTÉ LES POUTRES EN POSITION SUR LA CROIX DE BOIS.
8. DÉMONTÉ LES POUTRES EN POSITION SUR LE TABLIER EN BOIS.
9. DÉMONTÉ LES POUTRES EN POSITION SUR LA CROIX DE BOIS.
10. DÉMONTÉ LES POUTRES EN POSITION SUR LE TABLIER EN BOIS.
11. DÉMONTÉ LES POUTRES EN POSITION SUR LA CROIX DE BOIS.
12. NETTOYER LE SITE.

**MATÉRIEL**

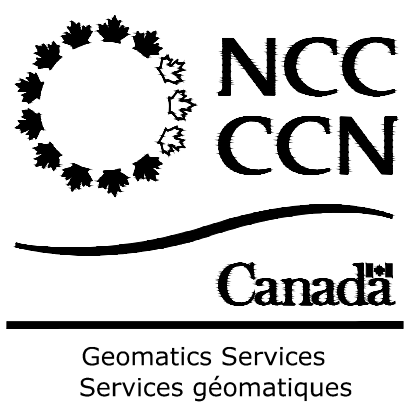
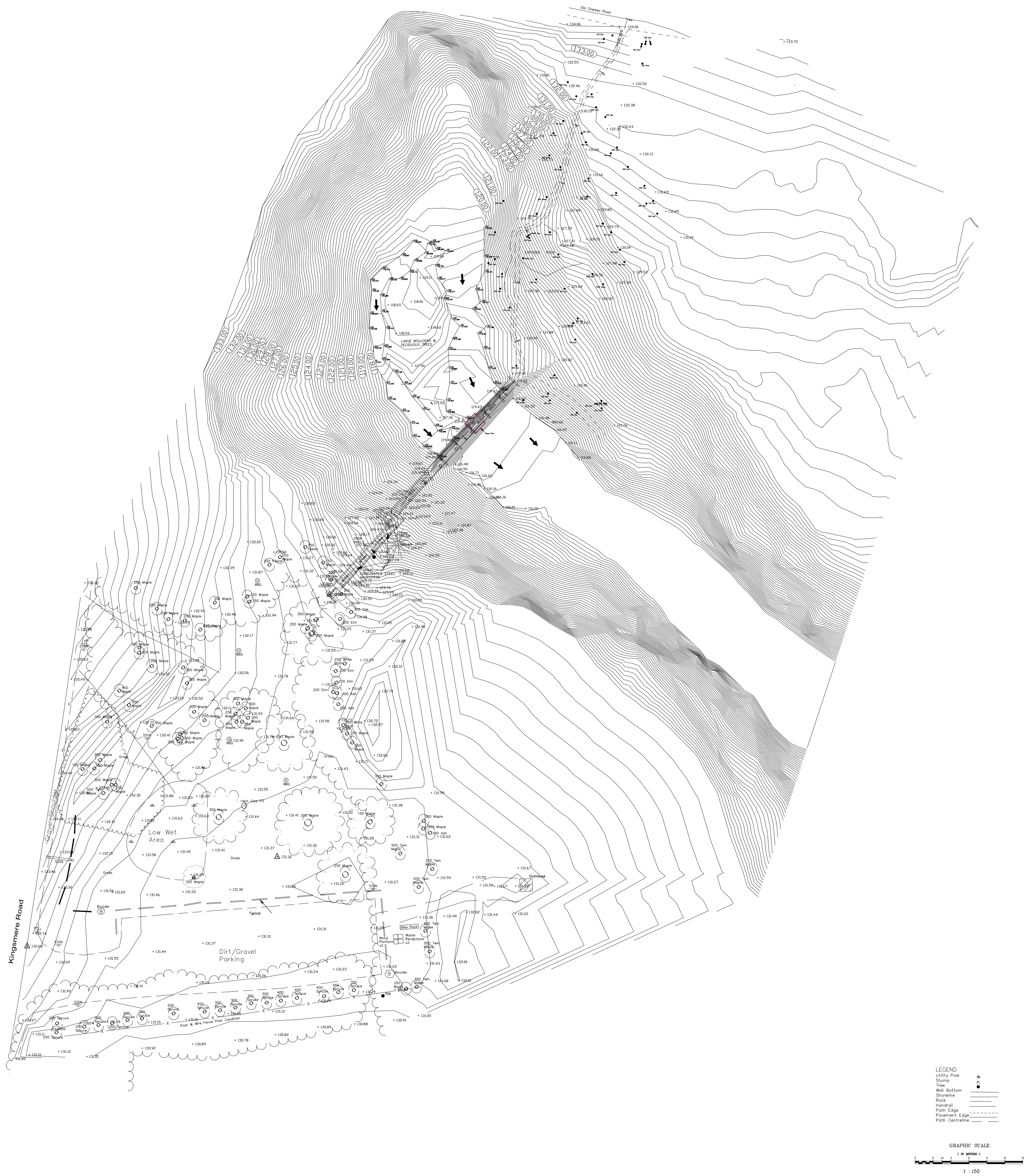
1. BOIS
2. CLÉS-CORPS EN BOIS
3. CLÉS-CORPS EN ACIER
4. CLÉS DE CONTRE-PLAQUE
5. CLÉS DE CONTRE-PLAQUE
6. CLÉS DE CONTRE-PLAQUE
7. CLÉS DE CONTRE-PLAQUE
8. CLÉS DE CONTRE-PLAQUE
9. CLÉS DE CONTRE-PLAQUE
10. CLÉS DE CONTRE-PLAQUE
11. CLÉS DE CONTRE-PLAQUE
12. NETTOYER LE SITE.







No equipment traffic within drip line of any tree /  
 Aucune circulation d'équipement à l'intérieur de la ligne d'égouttage des arbres



Old Chelsea Bridge

field work / travail terrain	P. Jearond/S. Bergeron	
drawn by / dessiné par	M. McIntyre	
date	October 2013	scale / échelle 1:350
Geomatics project no. / no. du projet de la Géomatique	13072	sheet no. / no. de la feuille 1